



Frais de notaire à payer en indivision

Par **Cosip**, le **13/07/2021** à **18:05**

Bonjour,

J'achète un appartement par l'intermédiaire d'une agence immobilière avec ma soeur.

Je vais rapporter 30 % du montant du bien et ma soeur 70 % du montant du bien.

Il va y avoir des frais à payer :

- Dois-je payer 30 % du montant des frais de notaire ?
- Dois-je payer 30 % des frais que l'agence nous demande ?

Pouvez-vous me renseigner s'il vous plaît. Merci par avance.

Par **youris**, le **13/07/2021** à **18:08**

bonjour,

rien n'interdit de s'arranger autrement, mais chacun doit payer en fonction de ses droits indivis dans le bien acheté.

salutations